

LE SYNDICAT NATIONAL FO PRÉFECTURES ET SMI REÇU PAR M. RETAILLEAU

Lors d'un entretien avec le ministre de l'Intérieur le 2 avril 2025, Christine MAROT, Secrétaire générale et Catherine BEN ASSAYA Secrétaire générale adjointe, ont alerté sur l'ambiance générale dans les Préfectures, sous-préfectures, SGCD et SGAMI.

FO a évoqué :

- le problème préoccupant des rémunérations principales et accessoires, qui a pour conséquence de mettre les collègues dans des situations dramatiques,
- les moyens en effectifs et les services en tension pour réaliser leurs missions de service public,
- la situation des contractuels,
- l'harmonisation des aides à la restauration collective,
- la médecine de prévention,
- la situation de la filière sociale,
- la mise en œuvre de la PSC santé,
- la situation de nos collègues en Outre-Mer,
- les SGAMI et le plan 2027 dont FO maintient sa demande de création d'un CSA SGAMI

FO EST À NOUVEAU INTERVENU POUR L'ATTRIBUTION DE L'ISSPATS POUR LES AGENTS DE PRÉFECTURES, SOUS-PRÉFECTURES ET SGCD



Ce vendredi 15 novembre 2024, M. Bruno Retailleau ministre de l'Intérieur a souhaité rencontrer les organisations syndicales lors de son déplacement à la préfecture de la Moselle. Notre syndicat national accompagné de la section départementale de la préfecture de Metz a ainsi pu échanger avec le Ministre.

En effet, les préfetures, les sous-préfetures, les SGCD, DOI sont l'armature de l'Etat dans les territoires. Il rappelle que la maille départementale est un échelon primordial proche des citoyens, donc des usagers. L'échelon régional est important cependant les départements sont notre histoire, ils sont le point nodal.

M. le ministre a fait des annonces dans le cadre des rencontres de l'Administration Territoriale de l'Etat (ATE).

Il a tenu à rappeler que le Ministère de l'Intérieur est le ministère de la sécurité mais aussi celui de la proximité avec son maillage de l'administration territoriale de l'Etat.

Les points d'action :

- Réinvestir les accueils, repenser les espaces pour les usagers et les agents.
- Mise en œuvre d'outils fonctionnels plus performants en simplifiant les démarches administratives.
- Allègement des procédures administratives, utiliser l'intelligence artificielle pour soulager les agents, fonctionner en mode projet.
- Donner plus de latitude aux services de l'ATE et partager les bonnes pratiques issues du terrain en supprimant les mauvaises.
- Donner des suites aux remontées des services déconcentrés, l'administration centrale doit absolument répondre.
- Augmentation de 101 ETP au niveau départemental, 1200 vacataires pour les CERT et les services des Etrangers.
- Stabiliser l'ATE, stopper les réformes de fonctionnement.
- Stopper la réduction des effectifs départementaux avec un redéploiement du niveau national et régional vers le niveau départemental.
- Décentralisation des actes de gestion au niveau départemental (CITP).
- Amélioration de l'attractivité, revalorisation des métiers et augmentation du nombre d'apprentis.

- ⇒ Revalorisation de l'IFSE pour les agents d'accueil (en absence de NBI)
- ⇒ Revalorisation de l'IFSE de la filière sociale
- ⇒ Revalorisation des astreintes / interventions
- ⇒ Revalorisation du budget social (aide parents d'enfants handicapés)



LE MINISTRE A CONFIRMÉ LES ANNONCES DE METZ :

- LE RENFORT DE 101 ETP DONT 60 POUR LES SERVICES ÉTRANGERS ET DE 1200 VACATAIRES
- DES MESURES CATÉGORIELLES DE REVALORISATION :
 - IFSE DE LA FILIÈRE SOCIALE
 - IFSE POUR LES AGENTS D'ACCUEIL (EN L'ABSENCE DE NBI)

